

Commune de Grône

MODIFICATION PARTIELLE DU

PLAN GENERAL D'AFFECTION

LEGENDE

-  zone agricole de plaine
-  zone d'extraction et de dépôt de matériaux à aménager
-  zone de protection de la nature
-  zone à bâtir (faible densité)

Echelle : 1 : 10'000

↑
Nord

Adopté par le Conseil Communal en séance du 10 Décembre 1993

Approuvé par l'Assemblée primaire du 20 Décembre 1993

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du :

Enquête publique du 11 juillet 2014

Droit de scénario Fr. 40,-

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 21 SEP. 1994

janvier au 4 février 1994

Le Président

Le Secrétaire
Gerald Moran

